

**Présents** : tous les membres en exercice, sauf :

Absents excusés : Gérald HUSSON (est appelée à siéger Anne-Marie GRAND), Olivier GAMBÉY, Henri GUIDOT (donne pouvoir à Pascal GAROFALO), Bernard JAILLET (donne pouvoir à Sylviane GUINARD), Guy MOREL (donne pouvoir à Elise MICHAUD), Daniel TOURNIER (donne pouvoir à Célestin CAPELLI), Magali PEUGET, Denis MOREL (est appelé à siéger Bertrand MONNERET), Jacques ZANINETTA (est appelé à siéger Jean-Robert BONDIER) *Jean-Robert BONDIER* (donne pouvoir à

**Secrétaire de séance** : Gilles GUICHON

### L'ordre du jour :

#### 1. Environnement et PNR Haut-Jura

- Droit de Prémption Urbain : modification d'une délibération

#### 2. Personnel

- Mise à jour du tableau des effectifs

#### 3. Communications diverses

Le Président dresse un petit bilan des réunions qu'il y a eu depuis le dernier conseil communautaire du 13 avril 2017, il indique qu'il n'y a eu qu'1 atelier TEPOS (Morez).

Il ajoute que le compte-rendu du CIAS du 2 février dernier a été envoyé par mail ce jour.

Pascal GAROFALO présente les différentes excuses.

Laure BEVAND procède à l'appel, le quorum étant atteint, Le Président propose d'aborder l'ordre du jour.

#### 1. Environnement et PNR Haut-Jura

- Droit de Prémption Urbain : modification d'une délibération

Le Président explique qu'il a fallu se réunir très rapidement car la délibération issue du conseil communautaire du 23 mars dernier étant entachée d'illégalité en ce qu'elle déléguait le droit de prémption urbain aux maires et non aux communes, elle doit être retiré.

D'autre part, la commune de Moirans-en-Montagne qui a l'opportunité d'exercer son droit de prémption, doit respecter un délai de 30 jours qui s'éteindra le 3 mai prochain.

Pascal GAROFALO procède à la lecture du courrier reçu en recommandé de la part des services de la Préfecture.

Une nouvelle délibération prenant en compte les observations des services de la Préfecture doit être rédigée.

GG

Le Président procède à la lecture du projet de la nouvelle délibération.

Serge LACROIX remercie le conseil communautaire.

Cette proposition est validée à l'unanimité (*résultat des votes : 31 pour – 0 contre – 0 abstention*).

## 2. Personnel

### ■ Mise à jour du tableau des effectifs

Le Président précise que :

#### MEDIATHEQUE

Comme annoncé lors du conseil communautaire du 23 mars dernier, la candidature de Maryse CANON a été retenue pour rejoindre l'équipe de la Ludythèque à compter du 17 mai prochain.

Cette personne va, dans un premier temps, remplacer Aurore JEANTET (adjoint du patrimoine) qui est en congé maternité puis en congé parental jusqu'à mi-octobre. Ensuite, elle remplacera Françoise ROSSI (rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe) qui fera valoir ses droits à retraite au 1<sup>er</sup> décembre 2017.

La situation de Maryse CANON est basée sur le grade d'adjoint du patrimoine principal de 2<sup>ème</sup> classe, grade qui n'existe pas dans notre tableau des effectifs, il convient donc de modifier notre tableau en conséquence afin de pouvoir rémunérer notre nouvel agent. Le poste de rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe sera, quant à lui, fermé au départ de Françoise ROSSI.

Cette décision n'engage pas de dépenses supplémentaires (prévu au budget), il ne s'agit que de formalités administratives.

Nous en profitons également pour toiler le tableau, notamment suite au décès d'une de nos agents.

Ces 2 propositions sont acceptées par toutes et tous (*résultat des votes : 31 pour – 0 contre – 0 abstention*).

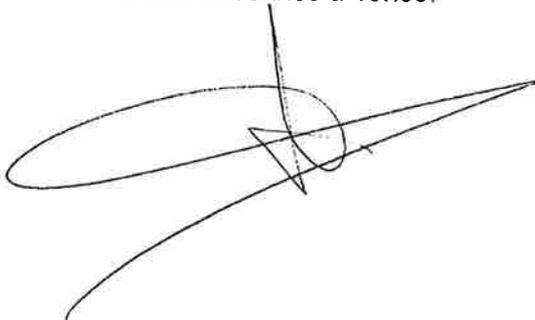
## 3. Communications diverses

Le Président informe ses collègues de la venue de Mme la Préfète de Région va venir visiter le site archéologique de Villards d'Héria le 4 mai à 15h20, cette visite se fera sans la participation de la presse.

Pascal GAROFALO revient sur l'évènement de la fête de la petite enfance du samedi 22 qui a été un franc succès.

Alain RIGAUD précise que la barre des 200 enfants a été franchie sur les entrées.

Le Président remercie l'ensemble de l'assemblée et lève la séance à 19h00.



APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 26 AVRIL 2017

Le Président,

Les conseillers communautaires,

The image contains numerous handwritten signatures in black and blue ink. On the left side, there are several large, overlapping black signatures. On the right side, there are approximately 15-20 smaller signatures, some in black and some in blue. One signature in blue ink is clearly legible as 'C. Raines' at the bottom right. Other signatures include 'C. Raines' in black ink, 'C. Raines' in blue ink, and various other illegible names and initials.

